

Au début les rapports entre Norbert Metz et le tandem Schrobilgen-Barreau repris de l'ancien journal furent loin d'être mauvais puisque les efforts communs tendaient à brimer les provocations incessantes du provicaire Laurent, « personnage dont il fallait se méfier », comme écrivait Metz dans le « Journal de la Ville » du 29. 8. 1843. Aux excellentes relations personnelles entre Metz et Schrobilgen s'ajoutait d'ailleurs le fait que le nouveau propriétaire du « Courrier » s'était fait admettre à la Loge le 10. 1. 1841.

Dès le début le « Courrier » florissait, du moins en comparaison avec son prédécesseur. En effet, déjà le 27 juillet le gouverneur de la Fontaine pouvait adresser au chancelier de Blochausen un rapport dans lequel nous lisons :

« L'ancien Journal de Luxembourg, qui ne comptait que 140 abonnés, se tire aujourd'hui sous le nom de Courrier au nombre de 243 exemplaires. Ce journal continue à faire ses frais avec le produit des annonces. Il prospère de jour en jour davantage. Vous avez vu récemment le noble usage que M. Norbert Metz avait fait de la majeure partie de l'indemnité que la Direction lui a payée pour un semestre. » (25)

A la fin de l'année 1844 Norbert Metz eut encore une fois l'occasion d'être généreux. Comme il était bourgmestre d'Eich, il fit un don de 600 francs à la commune dans l'intérêt de la construction d'une maison d'école. Cette somme constituait également « la part du propriétaire du « Courrier » dans les bénéfices du Journal. » (26)

Forcé par les attaques de ses adversaires — dont le porte-étendard était le fameux Ernest Grégoire, directeur de la première « Luxemburger Zeitung » — de parer les plus gros coups, Norbert Metz n'eut pas grand choix dans ses moyens de défense. Aussi était-il inévitable qu'il entrât en conflit avec la justice.

Lorsque, dans le « Courrier » du 2. 10. 1844 Norbert Metz accusa Grégoire d'avoir trahi (en 1830 par sa participation à la Révolution belge et l'année d'après par le coup de main orangiste de Gand), il en résulta un procès retentissant dans lequel Norbert Metz fut défendu par son frère Charles. Le jugement du 14. 3. 1845, considérant que Metz, provoqué par des articles parus dans la « Luxemburger Zeitung », n'avait pas avancé des faits mais, par ses reproches, avait exposé Grégoire au mépris et à la haine des citoyens, condamna le prévenu à 25 florins d'amende et à 50 florins de dommages et intérêts.

Las des interminables luttes avec le provicaire Laurent et afin de donner une preuve de sa tolérance, le gouvernement de la Fontaine soumit à la discussion des Etats un projet visant la création d'un petit séminaire. Combattu entre autres par Norbert Metz*), le projet fut adopté le 21. 6. 1846 par 15 voix contre 12, après avoir subi cer-

*) V. ses objections dans la biographie de Mgr Laurent par J. Goedert, B. N. fasc. VII p. 375.